

Lettre des conseillers



Édition spéciale Bureau communautaire du 23 avril
CRISE SANITAIRE COVID-19

BRÈVE Modification des délais de recours et d'instruction des ADS

En raison des craintes exprimées par les professionnels et les associations d'élus, le délai d'un mois à la sortie de l'état d'urgence (ordonnance du 15/04/20) a été supprimé et les délais de recours ne sont plus, quant à eux, reportés mais suspendus.

Les modifications apportées visent essentiellement à abrégé les délais d'instruction et de recours pour :

- « relancer aussi rapidement que possible, une fois passée la période de crise sanitaire, le secteur de l'immobilier, en retardant au minimum la délivrance des autorisations d'urbanisme » ;
- éviter que « l'ensemble du processus (financements, actes notariés, chantiers) » puisse se trouver bloqué trop longtemps.

ÉDITO

« Agir aux côtés de nos partenaires Région et Département »

« Comme vous le savez, notre pays est confronté à une crise sanitaire sans précédent. Afin de limiter les risques de propagation du virus Covid-19, l'État a imposé un certain nombre de mesures assorties d'une période de confinement qui prendra fin le 11 mai. Les modalités de ce déconfinement général doivent être définitivement arrêtées et communiquées à la population par le Gouvernement le 7 mai prochain. En attendant le détail de ce plan de déconfinement national, l'administration de l'agglomération planche déjà sur les dispositions à mettre en œuvre afin de rouvrir plus largement nos services de proximité tout en respectant la protection des usagers et du personnel (services de la petite enfance, espaces d'accueil des Pôles de Proximité, etc.). Afin de garantir la sécurité de nos agents et de nos administrés, l'agglomération a ainsi apporté son concours à une commande globale de plus de 500 000 masques alternatifs pour l'ensemble des habitants de la Manche, initiée par le département et les 8 EPCI du territoire. Avec les élus, membres du Bureau, il m'a semblé important d'accompagner sans attendre cette initiative au titre de la solidarité et de la proximité car elle permet de répondre à l'équité territoriale en facilitant la dotation des habitants de nos communes les plus rurales. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la complémentarité des commandes passées

par certaines communes, il s'agit d'une mesure additionnelle à nos agissements. Sur le plan économique, nous travaillons de concert avec la Région afin de définir les mesures de soutien appropriées en faveur du tissu économique local et, pour ce qui est des solidarités et de la proximité, nous œuvrons avec le Département afin de renforcer les mesures sanitaires en offrant à chaque manchois un masque. La distribution de ces équipements sera opérée par l'agglomération selon des modalités définies dans les prochains jours. Comme vous le savez, cette protection supplémentaire ne remplacera en rien le respect des gestes barrières et de distanciation sociale qu'il conviendra de maintenir, voire de renforcer dans certaines situations. En parallèle, l'agglomération a commandé plusieurs typologies de masques (chirurgicaux et alternatifs) pour protéger nos agents pendant la période de confinement mais également lors de la reprise progressive des activités sur les différents lieux de travail ».

JEAN-LOUIS VALENTIN

Président de l'agglomération du Cotentin

CE QU'IL FAUT RETENIR

Réouverture partielle des déchèteries

Dans le contexte de crise sanitaire nationale, l'agglomération a appliqué dès le 17 mars les recommandations de l'Etat pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 en fermant l'accès des déchèteries au public. Dans un souci de maintenir son soutien aux entreprises pouvant poursuivre leurs activités pendant le confinement, la collectivité avait identifié un site pour accueillir les dépôts de déchets des professionnels. Le 15 avril, l'agglomération avait acté l'ouverture partielle d'un second site pour les professionnels. Une large communication a ainsi été faite pour expliquer ces fermetures au public et des solutions alternatives pour gérer les déchets ont été proposées aux usagers sur le site internet communautaire et sur les réseaux sociaux. Malgré cette communication de proximité, la présence de dépôts sauvages devant les grilles d'entrée des déchèteries, au pied des Points d'Apports Volontaires (PAV) ou bien même en pleine nature ont été observées. La position de l'Etat ayant évolué et l'accès aux déchèteries ne faisant plus partie des restrictions de déplacements, le Bureau communautaire a donc statué, suite à une décision de la Préfecture de la Manche, sur une ouverture partielle des déchèteries au public. Elle concerne 9 déchèteries sur 15 réparties sur notre territoire à compter du 27 avril. Cette décision implique une organisation spécifique pour le respect des gestes barrières et de distanciations sociales liées à la crise sanitaire. Néanmoins cette réouverture partielle doit permettre une continuité du service public dans un contexte particulier lié à la poursuite du confinement acté jusqu'au 11 mai. Les élus du Bureau ont insisté sur le respect des gestes barrières et de distanciation sociale.

L'IMAGE
DU COTENTIN

23 avril 2020

Des instances organisées en distanciel...

Afin de respecter les mesures barrière, le Bureau communautaire s'est réuni pour la 4^{ème} fois depuis le début de cette crise sanitaire en visioconférence. Organisée à l'initiative du Président, Jean-Louis VALENTIN, cette séance a permis d'aborder des sujets majeurs afin d'acter le soutien à apporter aux différents acteurs du territoire.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Suite au dernier Bureau communautaire du 23 avril

DES MESURES POUR SOUTENIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

Dès le début de la crise sanitaire, l'exécutif a souhaité prendre des mesures importantes afin d'épauler l'ensemble des entreprises du territoire face aux difficultés rencontrées. Elles représentent un engagement financier de la collectivité de 500 000€. Au-delà des premières actions de suppression des loyers, de report de la collecte de la taxe de séjour ou de la mise en place de la plateforme « J'achète Local », l'agglomération a entrepris :

• La participation au Fonds Régional de Solidarité

Face à l'impact de la crise Covid-19 sur l'économie du territoire, le collectif normand rassemblant la Région et les EPCI a décidé de lancer un dispositif complémentaire au Fonds national de solidarité Etat-Régions (FNS). Baptisé « Impulsion Relance Normandie », ce nouveau dispositif cible les indépendants et les entreprises de moins de 3 salariés ayant observé une baisse d'activité d'au moins 30% pour le mois d'avril 2020. Ceux-ci pourront bénéficier d'une subvention forfaitaire d'un montant de 1 000 ou de 1 500€. Soucieuse de la situation et attentive à la sauvegarde de son tissu économique, l'agglomération du Cotentin a décidé d'y participer et financera ainsi 60% des aides apportées par ce fonds aux entreprises du territoire.

Une plateforme dédiée à ce dispositif a été mise en place par la Région. Elle recevra les demandes des entreprises à partir de la mi-mai. L'instruction des dossiers des entreprises sera réalisée par l'Agence de Développement de Normandie (ADN) en lien avec les services de l'agglomération.

• L'aide additionnelle aux entreprises dont l'agglomération est le bailleur

Le Bureau communautaire a décidé d'une aide complémentaire de soutien en adoptant un règlement particulier et supplémentaire pour les entreprises hébergées par la collectivité au sein de ses locaux d'activité.

Ainsi, et suivant l'éligibilité des entreprises à ce dispositif exceptionnel, la Communauté d'agglomération prendra en charge la totalité ou la moitié des loyers et charges des mois de mars et avril 2020 des entreprises liées à la collectivité par un bail ou une convention d'occupation.



UN DISPOSITIF DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE EN LIGNE !

L'ensemble des mesures à caractère économique en soutien au tissu local est détaillé et consultable sur le site dédié au développement économique.

ET AUSSI...

• SEMAINE FÉDÉRALE DE CYCLOTOURISME REPORTÉE

Le Bureau était appelé à débattre sur le maintien ou le report de la 82^{ème} Semaine fédérale de Cyclo-tourisme dans le Cotentin (prévue initialement du 2 au 9/08/20). Les élus se sont prononcés pour un report de la manifestation du 25 juillet au 1^{er} août 2021. En accord avec la Fédération Française de Vélo, le calendrier a également été décalé de manière à permettre un déroulement satisfaisant et non concomitant avec l'organisation de la ROLEX FASTNET RACE.

• INFO DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

Afin de renforcer l'information institutionnelle, les décisions de Président sont désormais consultables sur le site Internet : lecotentin.fr

• EXTRANET POUR LES AGENTS

Une plateforme permettant de retrouver toutes les informations liées au COVID-19 et de consulter les documents et contacts utiles a été déployée par les Directions Communication & Ressources Humaines. Elle est accessible sur l'espace réservé du site lecotentin.fr

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur : lecotentin.fr ou par voie d'affichage au siège social de l'agglomération - 8 rue des Vindits - Cherbourg-en-Cotentin.